

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 05 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 05 novembre 2018 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5
Madame Audrey Roy, conseillère au siège no 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes des séances du 01 et 10 octobre 2018.
4. Approbation des procès-verbaux du 01 et 10 octobre 2018.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures d'octobre au montant de 54 612.07 \$
 - 6.2 Chèques émis en octobre au montant de 106 681.13 \$
7. Déclarations intérêts pécuniaires.
8. Sécurité civile- demande d'aide financière.
9. Mandat d'accompagnement - sécurité civile.
10. Annulation résolution no 78-18.
11. Achat d'une surfaceuse.
12. Affectation surplus accumulé.
13. Service d'ingénierie M.R.C. Lac St Jean Est.
14. Motions de félicitations. Élection provinciale
15. Achat ordinateur.
16. Dénéigement Lac Chabot.
17. Entretien Chemin Grande Ligne.
18. Station de nettoyage d'embarcations - Lac Labrecque.
19. État des revenus et dépenses comparatifs.
20. Soutien allaitement maternel.
21. Réparation camion incendie.
22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement
23. Règlement no 363-18
24. Adoption règlement no 363-18
25. Rapport M.R.C.
26. Rapport des comités.
27. Varia :

28. Période de questions.
29. Prochaine assemblée lundi le 03 décembre 018
30. Assemblée extraordinaire lundi le 10 décembre 2018
31. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

155-18

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale, monsieur le maire Éric Simard demande son adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item « Varia » ouvert

ADOPTÉE

156-18

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DES SÉANCES DU 01 ET 10 OCTOBRE 2018

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des séances du 01 et 10 octobre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes des séances du 01 et 10 octobre 2018

ADOPTÉE

157-18

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 01 ET 10 OCTOBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les procès-verbaux du 01 et 10 octobre 2018 soit adoptés tel que rédigés par la secrétaire-trésorière directrice générale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- Lettre de remerciement du M.F.C. pour notre appui financier
- Lettre d'une citoyenne concernant les travaux de débroussaillage dans le rang 3
- Lettre de l'association des Riverains concernant la subvention 2019

158-18

AIDE FINANCIÈRE OPÉRATION NEZ ROUGE

Considérant que l'Opération Nez Rouge nous demande une aide financière pour leur 34^{ième} édition;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 100\$ soit autorisé comme aide financière à l'Opération Nez Rouge

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit n° 11-18

ADOPTÉE

159-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer par la période du 01 au 31 octobre au montant de 54 612.07\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 octobre au montant de 106 681.13\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 54 612.07\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 159-18

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

160-18

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGE REÇU

Considérant que les élus (es) sont dans l'obligation de remplir le formulaire des intérêts pécuniaires chaque année ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantage reçu;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les membres du conseil suivants : monsieur le maire Éric Simard, monsieur le conseiller Pierre Gauthier, mesdames les conseillères Lia Tremblay, Marie-Josée Larouche, Colombe Privé, Marjorie Côté et Audrey Roy ont tous déposé le formulaire des intérêts pécuniaires ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantage reçus

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

161-17

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

Considérant que le règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 09 novembre 2019

Considérant que la municipalité de Labrecque souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité de Labrecque atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire intégrante qui totalisent 4 500\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.

Que la municipalité de Labrecque autorise madame Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements sont exacts

ADOPTÉE

162-18

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT SÉCURITÉ CIVILE RÉGIE INTERMUNICIPALE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité de Labrecque désire se prévaloir du support d'une ressource proposée par la Ville d'Alma pour l'élaboration de son PMU;

Considérant que la municipalité de Labrecque a délégué sa compétence en matière de sécurité incendie à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord désire supporter les municipalités participantes en matière de sécurité civile;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque verse à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord le montant accordé par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

ADOPTÉE

163-18

ANNULATION RÉOLUTION NO 78-18 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE ADMINISTRATEURS

Considérant que la résolution no 78-18 autorisait le conseil municipal d'avoir trois (3) membres du conseil au conseil d'administration de la Corporation de développement de Labrecque;

Considérant que le conseil municipal désire annuler cette résolution et que seulement deux (2) membres du conseil siégeront au conseil d'administration de la Corporation de développement de Labrecque;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la résolution numéro 78-18 soit annulée et que les deux (2) membres qui siégeront au conseil d'administration de la Corporation de développement de Labrecque seront Madame la conseillère Colombe Privé et monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ADOPTÉE

164-17

ACHAT D'UNE SURFACEUSE POUR LA PATINOIRE

Considérant que présentement notre surfaceuse n'est plus en état de faire le travail à notre patinoire;

Considérant que la Compagnie Truchon Excavation vend sa surfaceuse usagée;

Considérant que cette surfaceuse ferait très bien pour faire la glace de notre patinoire;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque achète une surfaceuse usagée à la Compagnie Truchon Excavation pour un montant de 3 500\$ plus taxes. Cette vente est sans aucune garantie du vendeur étant vendu telle que vue.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

165-18

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À TITRE DE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR LE RENOUELEMENT DES APRIA SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale d'affecter à même le surplus accumulé non affecté à titre de surplus accumulé affecté un montant de 11 500\$ pour le renouvellement des APRIA (appareil de protection respiratoire individuel autonome) du service incendie

ADOPTÉE

166-18

SIGNIFICATION DE L'INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE A ADHÉRER AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA MRC LAC ST JEAN

Considérant que la MRC Lac St-Jean a créé, il y a six (6) ans ,un service d'ingénierie et d'expertise technique pour le bénéfice de plusieurs des municipalités de son territoire;

Considérant que la deuxième entente intermunicipale relative à ce service prend fin le 31 décembre prochain, laquelle entente comportait une durée d'un (1) an;

Considérant que la MRC Lac St-Jean Est à l'obligation d'adopter son budget le 8 novembre 2018;

Considérant que le comité intermunicipal de cette entente s'est réuni dernièrement pour discuter des modalités de son renouvellement et a pris connaissance de différents scénarios budgétaires pour l'exercice 2019;

Considérant que le scénario budgétaire le plus réaliste qui permet d'assurer une consolidation du service tout en répondant aux besoins des municipalités s'établit à 3.4 effectifs/année;

Considérant que la MRC Lac St-Jean Est doit connaître rapidement l'intérêt des municipalités et de la RMR quant au renouvellement de l'entente mentionnée ci-dessus à compter du 01 janvier prochain;

Considérant que l'expérience vécue de la présente année d'une entente d'une durée d'un (1)an révèle qu'il est difficile d'administrer efficacement ce service;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque signifie son intention d'adhérer au renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise techniques par la MRC Lac St-Jean Est selon le scénario budgétaire de 3.4 effectifs pour l'exercice 2019

Que la municipalité de Labrecque privilégie une entente intermunicipale d'une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

167-18

MOTIONS DE FÉLICITATIONS M. ÉRIC GIRARD, DÉPUTÉ

Considérant que le 01 octobre dernier avaient lieu les élections provinciales;

Considérant que le conseil municipal aimerait féliciter le nouveau député élu pour notre circonscription;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque aimerait féliciter M. Éric Girard député pour son élection du 01 octobre et qu'il se fera un plaisir de travailler avec vous.

ADOPTÉE

168-18

MOTIONS DE FÉLICITATIONS MME ANDRÉE LAFOREST, MINISTRE

Considérant que le 01 octobre dernier avaient lieu les élections provinciales;

Considérant que le conseil municipal aimerait féliciter Mme Larofest;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque aimerait féliciter Mme Andrée Laforest pour son élection du 01 octobre et aussi pour sa nomination comme ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Aussi le conseil municipal de labrecque se fera un plaisir de travailler avec vous

ADOPTÉE

169-18

ACHAT ORDINATEUR

Considérant que l'ordinateur qui est installé près du comptoir pour l'encaissement est désuet et il manque souvent et en plus Windows XP n'est plus à jour;

Considérant qu'il est grand le temps d'en acheter un nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur chez Mégaburo pour un montant de 1164\$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE

170-18

DÉNEIGEMENT LAC CHABOT 2018-2019

Considérant la soumission de la Compagnie Entreprise Fortin Labrecque pour faire le déneigement, le sablage ainsi que l'élargissement du Lac Chabot;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Entreprise Fortin Labrecque pour le déneigement et le sablage du Lac Chabot pour l'hiver 2018-2019 au montant de 9 000\$ plus taxes

Le paiement se fera en six (6) versements le 1^{er} de chaque mois de novembre, décembre 2018 et janvier, février, mars et avril 2019. Chaque versement sera au montant de 1 724.63\$

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 330 523 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

171-18

ENTRETIEN CHEMIN GRANDE LIGNE MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Considérant qu'on avait demandé à la municipalité de l'Ascension de faire le nivelage et abats poussière d'une partie du chemin Grande Ligne qui nous appartient;

Considérant que cette demande avait été faite à la municipalité de l'Ascension parce qu'il entretenait déjà leur partie à eux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 7 132.80\$ à la municipalité de l'Ascension pour la période du 30 avril au 03 novembre 2018 pour l'entretien d'une partie du chemin Grande Ligne qui nous appartient

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 032001 520 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE

172-18

STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS - LAC LABRECQUE

Considérant la demande de l'Association des Riverains du Lac Labrecque que la municipalité procède à la mise en place d'une station de nettoyage d'embarcations au quai municipal afin d'éviter et prévenir la propagation des plantes envahissantes possibles transportées par les bateaux;

Considérant que plusieurs lacs au Québec sont déjà aux prises avec des plantes envahissantes;

Considérant que l'arrivée des plantes envahissantes serait catastrophique pour le lac Labrecque tant au niveau économique, que pour la qualité de l'eau pour les activités nautiques;

Considérant que pour aménager une station de lavage à bateau raccordé au réseau d'égout et à moins de 30 mètres d'un lac, une autorisation doit être obtenue auprès du MDDELCC;

Considérant que des plans et devis doivent être réalisés par des ingénieurs pour présenter la demande de CA au MDDELCC;

Considérant que les plans et devis pourraient également servir à la demande d'une subvention dans le programme d'accès au plan d'eau pour la pêche récréative du MFFP - volet B : Stations de nettoyage d'embarcations;

Considérant que les plans et devis de l'aménagement d'une station de nettoyage d'embarcations pourraient être réalisés par le service technique d'ingénierie de la
M.R.C. Lac St Jean est

En conséquence,

Il est proposé par madame Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque mandate le service technique d'ingénierie de la MRC de Lac St-Jean Est a préparé et présenté une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement d'une station de nettoyage à bateau au quai municipal

Il est également résolu de mandater monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal, a présenté une demande d'aide financière au MFFP dans le programme d'Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative - volet B : Station de nettoyage d'embarcations.

ADOPTÉE

173-18

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES 2017-2018 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

Considérant qu'il faut produire les états financiers jusqu'au 30 septembre pour les années 2017 et 2018;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte les états financiers comparatifs de revenus et dépenses jusqu'au 30 septembre pour les années 2017 et 2018

REVENUS :

2017 :

2 248 221\$	2 246 270\$	1951\$	100%
-------------	-------------	--------	------

2018 :

2 294 941\$	2 373 247 \$	78 306\$	103%
-------------	--------------	----------	------

DÉPENSES :

2017 :

2 248 221\$	1 859 732\$	388 488\$	83%
-------------	-------------	-----------	-----

2018 :

2 294 941\$	1 736 985\$	557 955\$	76%
-------------	-------------	-----------	-----

ADOPTÉE

SOUTIEN ALLAITEMENT MATERNEL

Considérant que la municipalité de Labrecque appuie la charte régionale sur les saines habitudes de vie;

Considérant que la municipalité de Labrecque souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et du bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

Considérant que la municipalité de Labrecque s'engage à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

Considérant que les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans et plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

Considérant qu'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

Considérer qu'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour Suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

Considérant qu'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque s'engage à :

1. Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;
2. Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir;
3. Rendre disponible ou aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille;
4. Intégrer aux politiques existantes, comme une politique familiale par exemple, l'engagement de la municipalité à soutenir l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cet engagement tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante);
5. Adopter une politique pour soutenir ses employés qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés;

6. Soutenir la mise en place d'un réseau de lieux offrant des facilités pour l'allaitement sans obligation d'achat;
7. Inviter les restaurateurs et commerçants du territoire à valoriser l'allaitement dans leurs établissements.
8. Participer et soutenir l'organisation d'événements qui valorisent l'allaitement en public;
9. Valoriser et soutenir les organismes communautaires axés sur la famille et l'engagement bénévole.

ADOPTÉE

175-16

RÉPARATION CAMION INCENDIE

Considérant que le camion incendie est brisé depuis un certain temps;

Considérant qu'il est le temps de la faire réparer;

Considérant que c'est la Régie incendie qui s'occupe de faire faire la réparation, mais la municipalité doit payer cette facture;

Considérant que M. Bernard Dallaire de la Régie incendie à fait beaucoup de démarche pour trouver la réparation la moins dispendieuse;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise la compagnie ADF Diésel à faire la réparation du camion incendie pour un montant de 7 418.19\$ taxes incluses

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 220 00 525 et certificat 11-18

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

De la présentation d'un règlement ayant pour objet la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité et d'abroger le règlement no 1000-07

Je soussignée, Colombe Privé donne avis par la présente, que je soumettrai à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité et d'abroger le règlement no 1000-07. Le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Donné à Labrecque
Ce 05 novembre 2018

Colombe Privé, conseillère siège n°4

176-18

ADOPTION RÈGLEMENT NO 363-18 AYANT POUR OBJET UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 300-07

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le règlement no 363-18 ayant pour objet un amendement au règlement du zonage no 300-07;

Considérant que tous les membres déclarent avoir lu le règlement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le règlement no 363-18 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage no 300-07 soit et est adopté et qu'il soit consigné aux archives

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés

VARIA

177-18

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Considérant que dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la municipalité doit également vérifier la précision du débitmètre nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le réseau de distribution d'eau potable annuellement;

Considérant que, présentement, une vérification adéquate de ce débitmètre n'est pas possible, car les distances libre amont-aval ne sont pas respectées;

En conséquence,

Il est proposé par madame Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal

De déplacer le débitmètre dans les nouvelles installations afin de vérifier adéquatement la précision du débitmètre nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le réseau d'eau potable

ADOPTÉE

178-18

TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE BÂTIMENT

Considérant que des travaux sur le bâtiment du centre communautaire sont nécessaires;

Considérant que ces travaux sont la réparation du côté de la toiture de la salle;

Considérant la soumission de la compagnie Construction Rénovation Maxime Roy;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 4 750\$ plus taxes soit autorisé pour faire les travaux au bâtiment du centre communautaire par la compagnie Constrution Rénovation Maxime Roy

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 190 520 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE

- *Discussion concernant le sentier de motoneige*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Éric Simard répond aux questions de l'assistance

179-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'assemblée soit et est levée à 20h45

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard, maire
Maire